

des États membres des Nations Unies ont transmis les informations demandées. Ces renseignements sur leurs stations sismologiques et les données pertinentes ont été minutieusement analysés par des sismologistes canadiens en 1970. Leur rapport, étayé des opinions scientifiques d'experts, a été examiné à la réunion du 12 août de la CCD, qui l'a approuvé de façon générale.

Les États membres prenaient connaissance d'une étude scientifique plus complète, incorporant toutes les réponses des pays intéressés, lors de l'Assemblée générale de 1970. Une résolution canadienne, parrainée par 39 États membres, était adoptée à l'Assemblée générale par 102 voix contre aucune avec 13 abstentions. (Fait marquant, l'Union soviétique et ses alliés se sont abstenus de voter au lieu de s'opposer à la résolution.) Cette résolution recommande aux États membres d'améliorer, au besoin, leur apport à l'établissement de données sismologiques de haute qualité et de collaborer à la mise au point de stations sismologiques qui faciliteraient la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires. La résolution invite aussi le Comité de Genève à porter son attention sur les propositions de vérification sismologique afin de résoudre la question de l'inspection.

Autres points à l'ordre du jour

Lors de sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a étudié certaines autres questions dans le secteur du désarmement et du contrôle des armements:

1. Une résolution, demandant qu'on cesse immédiatement toute expérience et tout déploiement d'armes nucléaires, a été adoptée par 102 voix (dont le Canada) contre aucune avec 14 abstentions. Le vote canadien a été expliqué comme il suit: « La délégation canadienne a voté pour cette résolution parce que le Canada partage l'espoir exprimé ici quant au succès des Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT), ce qui freinera la course aux armements. Nous sommes conscients aussi que les Pourparlers suscitent à la fois l'espérance et l'inquiétude publiques. A notre avis, il serait imprudent de minimiser la difficulté des problèmes à résoudre, et illogique d'espérer des progrès rapides ou des résultats immédiats lorsqu'il s'agit d'intérêts vitaux et de sécurité fondamentale et, par conséquent, de négociations d'accords et de clauses d'inspection convenables et efficaces. »
2. Une résolution, adoptée à l'unanimité, demandait au Secrétaire général des Nations Unies, aidé de certains conseillers nommés par lui, de préparer un rapport sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires.
3. Une résolution, adoptée par 109 voix (dont le Canada) contre aucune avec 5 abstentions, demandait à l'Agence internationale de l'énergie